



Le bulletin du **SNUipp-FSU 08** **UNITAIRES DES ARDENNES**

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1016 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

Mouvement : Les résultats de la 1ère phase

Toutes les entrées pour
tous les résultats sur :

<http://08.snuipp.fr/>
<http://e-mouvement.snuipp.fr/08/>

MOYENS, SALAIRES ET TEMPS DE TRAVAIL.

Les conditions de travail des enseignants du primaire se sont fortement dégradées au cours de la dernière décennie. De nombreuses réformes souvent mal pensées, sous financées et dont certaines vont à l'encontre du service public d'éducation, ont fait porter sur les enseignants le poids des évolutions de l'école et du métier. Cela a conduit à une intensification du travail dans et hors la classe et à des répercussions négatives sur la vie personnelle et professionnelle des enseignants.

La réforme des rythmes scolaires a dégradé davantage les conditions de travail.

Les enseignants sont en première ligne devant l'aggravation de la détresse sociale et l'angoisse des familles face à l'avenir.

Au quotidien, les enseignants continuent d'avoir des classes trop chargées, font beaucoup d'heures, ne bénéficient pas de formation continue, sont mal payés, voient leurs droits limités (mutations, temps partiels, ...), doivent gérer des situations pour lesquelles ils n'ont pas été formés et qui se révèlent fort éloignées de leur cœur de métier. Ils subissent nombre d'injonctions hiérarchiques qui nient toute condition de travailleur pour ne se réduire qu'à un champ pédagogique parfois « hors sol ». Cela se traduit trop souvent par de la souffrance au travail.

Cela ne peut plus durer ! Transformer l'école pour

la réussite de tous les élèves passe aussi par l'amélioration des conditions de travail des enseignants. Il y a urgence.

Le SNUipp-FSU revendique une diminution du temps de travail des enseignants. L'objectif est 18 + 3 heures. En effet, avec le temps de préparation, de correction, de concertation, de rencontre avec les parents... les enseignants travaillent en moyenne 43 heures par semaine. C'est beaucoup trop !

Les enseignants ont droit à la reconnaissance de leur rôle dans la société ce qui passe notamment par une revalorisation des salaires.

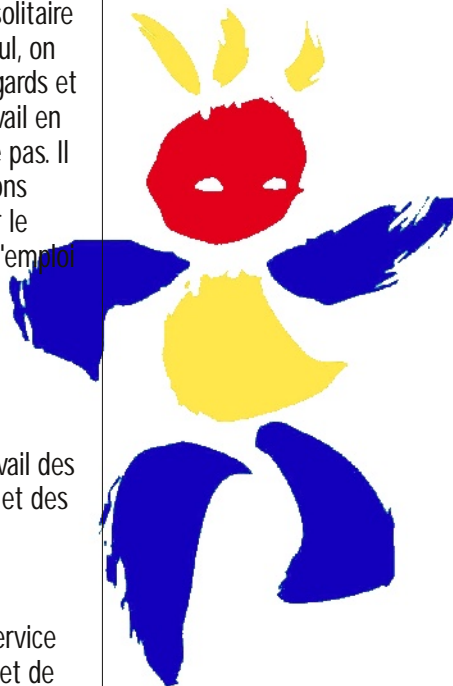
S'il est temps aussi de sortir de l'exercice solitaire du métier parfois source de difficultés - seul, on s'épuise, à plusieurs, on peut croiser les regards et construire des réponses collectives - le travail en équipe ne se décrète pas et ne s'improvise pas. Il ne doit pas être source de multiples réunions chronophages. C'est pourquoi, il faut définir le temps consacré au travail en équipe dans l'emploi du temps de l'enseignant et le libérer des contrôles hiérarchiques.

Ainsi faut-il remettre à plat la réforme des rythmes scolaires. Il n'est pas normal que notamment, l'organisation du temps de travail des enseignants soit tributaire des contraintes et des volontés des collectivités territoriales.

Ces évolutions nécessaires du métier d'enseignant supposent de consacrer au service public d'éducation les moyens nécessaires et de rompre avec les politiques d'austérité actuelles.

N° 193- Sommaire
N° CPPAP : 1016 S 08017
Trimestriel :
avril-mai-juin 2015
0,50 €

p. 1 : Éditorial
pp. 2-3 : PPCR
pp. 4-7 : Mouvement
p. 8 : Bulletin d'adhésion



PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION (PPCR)

Le point après les propositions du 16 juin

La ministre de la Fonction Publique a fait des annonces mardi 16 juin. Elle a répondu au courrier unitaire de l'ensemble des organisations syndicales qui exigeait des avancées plus significatives et un calendrier plus resserré. Après ces annonces, des bilatérales et des multilatérales auront lieu jusqu'au début juillet. Un accord cadre sera proposé dans la première quinzaine de juillet. L'accord ne sera validé qu'après signature des organisations syndicales pour la deuxième quinzaine de septembre.

Le SNUipp-FSU et la FSU consulteront les personnels dès la rentrée scolaire.

Pour rappel, la négociation PPCR ouverte avec le ministère de la Fonction Publique se déroule en 5 séquences : architecture statutaire, gestion des emplois, gestion des personnels, rénovation des grilles et négociation salariale. Elle concerne les trois versants de la Fonction Publique.

Un des éléments clés pour les personnels porte sur le volet rémunération abordé à travers les grilles et la négociation salariale.

Nous faisons ici un point sur tout ce qui concerne le volet rémunération en soulignant les nouvelles propositions de la ministre pour les catégories A, c'est-à-dire les enseignants.

1) TRANSFORMATION DE PRIMES EN POINTS D'INDICE

Pour la catégorie A, 9 points d'indice seraient attribués au titre de la transformation de primes en points. Ce montant correspond à l'intégration de l'ISAE, la plus petite indemnité existante dans la catégorie A.

Si cette transformation correspond à la revendication syndicale de la FSU, le montant en est très bas alors que la part des indemnités et primes représente près de 20% de la rémunération globale des fonctionnaires. Si l'actuelle ISAE est intégrée dans le calcul de la pension, il n'y aura aucune différence de rémunération sur la fiche de paye à part une mensualisation du montant de l'ISAE.

Il permettra aux collègues retraitables de partir avec une pension légèrement améliorée.

Nouveau : Le calendrier de la transformation des primes en points d'indice s'étalerait dorénavant sur 2017 et 2018.

2) REVALORISATION DE LA GRILLE A TYPE

Il existe de nombreuses grilles de la fonction publiques pour la catégorie A, la grille des enseignants étant une grille atypique.

Le ministère de la Fonction Publique propose d'unifier ces grilles en une grille A type et de la revaloriser.

Sur la grille A type, le ministère propose d'ajouter :

- 25 points en bas de la grille qui correspond à la classe normale des PE (indice 365 à 390). Une fois déduite l'intégration des 9 points d'indemnité, cela fait 16 points, soit 74 € bruts. (Depuis 2013, le recrutement au 1er échelon à la place du 3ème a diminué le salaire des enseignants stagiaires de 385 € bruts.)

- 15 points en haut de cette grille (indice 658 à 673). Une fois déduite l'intégration des 9 points d'indemnité, cela fait 6 points, soit 28 € brut mensuel.

- 38 points pour le sommet de la grille qui correspond à la hors-classe des PE (indice 783 à 821). Une fois déduite l'intégration des 9 points d'indemnité, cela fait 29 points, soit 134 € brut mensuel.

Par ailleurs, tous les échelons seraient revalorisés.

Les modalités précises de revalorisation de la grille enseignante restent à définir.

Prenons l'hypothèse que la revalorisation de la grille enseignante conserve le bas de la grille actuelle à compter de l'échelon 3. L'avancement au rythme moyen dans cette nouvelle grille serait plus favorable en comparaison à la grille actuelle. Cela pourrait faire une différence sur les 27 années de carrière d'environ 16 000 € soit 49 € par mois.

Nouveau :

- Un échelon supplémentaire de la grille correspondant à la hors-classe actuelle serait créé (indice 821) en 2020.

- Le calendrier de revalorisation de la grille s'étalerait en 2 étapes, en 2017 et 2019.

3) AVANCEMENT D'ÉCHELON ET DE GRADE

Le ministère de la Fonction Publique avance comme objectif positif d' « assurer l'équité dans les procédures d'avancement d'échelon entre les trois versants de la fonction publique », sachant que les enseignants avec leurs trois rythmes d'avancement sont les plus pénalisés au sein de la Fonction Publique.

Mais, dans le même temps, le ministère recherche une discrimination plus forte en prenant en compte la valeur professionnelle. En effet, dans la Fonction Publique (sauf pour les enseignants), il existe un rythme moyen d'avancement auquel sont appliquées des réductions d'ancienneté



proposées par le supérieur hiérarchique. Elles sont généralement harmonisées pour tous conduisant, de fait, à un rythme unique, ce que ne souhaite pas le ministère qui veut accroître la prise en compte de la valeur professionnelle.

Le ministère envisage une « bonification de reconnaissance pluriannuelle de la valeur professionnelle » pour différencier les rythmes d'avancement d'échelon. Le mécanisme reposerait sur un rythme moyen pour tous et sur l'octroi de 8 mois de réduction d'ancienneté tous les 3 ans pour 25% des agents. Il serait moins avantageux que l'avancement actuel au grand choix comparé au choix.

Nouveau : La ministre a annoncé que chaque fonctionnaire avait vocation à bénéficier dans sa carrière d'au moins un avancement de grade.

Pour le SNUipp-FSU, cela doit se traduire par l'accès de chaque enseignant à la hors classe sans barrière de grade, dès l'échelon terminal de la classe normale atteint.

4) ACCORD MAJORITAIRE ET RENDEZ-VOUS SALARIAL

La ministre conditionne un rendez-vous salarial au printemps 2016 à un accord majoritaire sur PPCR.

Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'obtenir l'engagement que ce

rendez-vous marque le dégel du point d'indice.

En l'absence d'une majorité d'organisations syndicales signataires, l'ensemble des mesures contenues dans PPCR ainsi que le rendez-vous salarial du printemps prochain seront retirés.

Le plan de revalorisation des grilles A type est le suivant :

1 ^{er} grade	2017		2018		2019	
	revalo grille en indice	intégration de l'indemnitaire en indice	intégration de l'indemnitaire en indice	revalo grille en indice	total revalo en indice	total revalo mensuelle en €
11	2	4	5	4	6	28
10	5	4	5	0	5	23
9	2	4	5	10	12	56
8	11	4	5	10	21	97
7	4	4	5	8	12	56
6	5	4	5	3	8	37
5	3	4	5	7	10	46
4	5	4	5	5	10	46
3	6	4	5	7	13	60
2	7	4	5	5	12	56
1	14	4	5	2	16	74

2 ^e grade	2017		2018		2019	
	revalo grille en indice	intégration de l'indemnitaire en indice	intégration de l'indemnitaire en indice	revalo grille en indice	total revalo en indice	total revalo mensuelle en €
9	9	4	5	10	19	88
8	19	4	5	11	30	139
7	11	4	5	11	22	102
6	13	4	5	5	18	83
5	10	4	5	5	15	69
4	6	4	5	0	6	28

MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL

Déclaration du SNUipp FSU 08 à la CAPD du 12 juin 2015.

Monsieur le Directeur Académique,

Les mutations « intra départementales » constituent une opération importante dans la vie professionnelle et personnelle des enseignants des écoles.

C'est un moment clé d'évolution de carrière pour changer d'horizon pédagogique et géographique ou tout simplement pour obtenir un poste à titre définitif.

Or, depuis 2008, de nouvelles règles ont fortement limité les possibilités des personnels dans leur droit à mutation : une seule phase avec saisie des vœux dans la quasi-totalité des départements ; obligation de vœux géographiques qui peuvent entraîner une affectation à titre définitif non choisie ; multiplication des postes à profil.

Incontestablement, ces dispositions sont source de profondes insatisfactions et n'ont pas par ailleurs permis d'augmenter le nombre d'affectation à titre définitif.

Nous estimons qu'elles doivent donc être levées.

Pour cela nous demandons :

- l'organisation d'une deuxième phase de mouvement avec saisie des vœux.
- la suppression de l'obligation d'émettre des vœux géographiques.
- la suppression de la limitation à 30 vœux.
- la limitation stricte des postes à profil, la fin des nominations arbitraires et le respect du barème départemental.

L'affectation des enseignants doit être basée sur des critères transparents, respectant les droits statutaires, connus de tous et dans le respect des prérogatives des CAPD garantissant un mouvement départemental. C'est pour ces raisons que nous demandons d'ouvrir des discussions afin de revoir la procédure de mutation des personnels des écoles.

Les résultats de la 1ère phase

433 participants. 164 obtiennent satisfaction et sont mutés : 37,87 %.

110 sont maintenus sur leur postes : 25,40 %.

159 collègues restent sans poste : 36,72 %.

Le SNUipp-FSU déplore que le mouvement ait été limité par les nombreuses reprises d'emploi (cartes scolaires).

Remarque : un peu plus de 50% obtiennent l'un de leurs 5 premiers vœux.

ADJOINT(E) ELÉMENTAIRE		
<u>AUBRIVES</u> ECOLE ELEM DUCOFFE Sandra	ECOLE MOZART GABREL Virginie LABRE Laurence	LEMOINE Catherine
<u>BLAGNY</u> ECOLE PRIMAIRE CHARLOT Jean-François	ECOLE ELEM PIERRE BROSOLETT JOIGNY PIERRET Emeline	<u>GESPUNART</u> ECOLE PRIMAIRE ROQUIGNY Cynthia
<u>CHARLEVILLE MEZIERES</u> ECOLE ALBERT CAQUOT BRANCHUT Philippe	ECOLE ELEM PIERRE MENDES- FRANCE RIMBERT Véronique	<u>GIVET</u> ECOLE ELEM CHARLES DE GAULLE HUCAULT Cindy LETELLIER Sandy
ECOLE AMBROIZE CROIZAT CHEBRIDON Jean-Louis HUCHON Gaëlle VERSTRAETEN Isabelle	ECOLE ELEM PIERRE VIENOT BOFFY Aurélie MOUGINOT Lydie	<u>HARAUCCOURT</u> ECOLE PRIMAIRE THIEBAULT Aurélie
ECOLE JEAN ZAY GIBONI LEPETZ Aurore LEGROUX Nathalie VILLA MARINA Triplette	ECOLE ELEM PIERRE VIENOT CLAINE Séverine (UPEA) CLAUDEL Régine ADJOINT EN CLASSE D'INITIATION ETRANGERS TD	<u>HARCY</u> ECOLE R.P.D. GOBIN Virginie GRATIA Murielle MOSCHETTI Valérie ORSINI Nathalie
ECOLE KENNEDY ROUSSEL Laurence	<u>CHEMERY SUR BAR</u> ECOLE PRIMAIRE HOFFMANN Mélanie	<u>JOIGNY SUR MEUSE</u> ECOLE PRIMAIRE CARBONNEAUX Audrey
ECOLE ELEM LES HAYBIONS LEGRAND Virginie	DEVILLE ECOLE ELEM HENRY Nicolas	<u>LA FRANCHEVILLE</u> ECOLE PRIMAIRE ANS Ludovic
	<u>FRANCHEVAL</u> ECOLE PRIMAIRE	

MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL

Les résultats de la 1ère phase

LAUNOIS SUR VENCE

ECOLE JULES MARY
MEZIERE Jessie

LUMES

ECOLE PRIMAIRE
BERGER Carine

MONTHOIS

ECOLE PRIMAIRE
DEBONNE Lauriane

NOUZONVILLE

ECOLE DEVANT NOUZON
MOULIN Amandine
PATOUX Jennifer

ECOLE DU CENTRE

JACQUES Virginie
PIERQUIN Stéphanie

ECOLE LA CACHETTE

GRANDVOINNET Olivier

RAUCOURT ET FLABA

ECOLE PRIMAIRE
LALY Emilie

RETHEL

ECOLE GAMBETTA
HENNEQUIN Sylvie

REVIN

ECOLE CALMETTE
BLASZCZYNSKI Léa

ECOLE ELEM LA BOUVERIE

LAROCHE Céline

RIMOGNE

ECOLE ELEM JULES DESPLOUS
DAMOISEAU Cyrille

VIREUX WALLERAND

ECOLE DES BRUYERES
NEPERTIK Vrginie

VOUZIERS

ECOLE ELEM ABEL DODEMAN
TOUSSAINT Céline

ADJOINT(E) MATERNELLE

AUBRIVES

ECOLE MAT
LECOCQ Amélie

CHARLEVILLE MEZIERES

ECOLE DE FLANDRE
DUPUIS Marie

ECOLE KENNEDY

FIORINA Sophie
FRANCO Patricia

ECOLE MAT CALMETTE

GIGOT GUERIN Céline

ECOLE MAT DU MUGUET

RAMOUSSET Sylvain

ECOLE MAT PIERRE VIENOT

WANDE Danielle

DOUZY

ECOLE MAT
CARLIN Benoît

FROMELENNES

ECOLE MAT FLOHIMONT
LARAS Djamila

GIVET

ECOLE MAT BON SECOURS
MUNKA Adeline

ECOLE MAT TOUR D'AUVERGNE

SUDRE Betty

GRANDPRE

ECOLE PRIMAIRE
GENTY Catherine

HARCY

ECOLE R.P.D.
PION ANNE LISE
PODOLSKI Sylvain

LAUNOIS SUR VENCE

ECOLE JULES MARY
GOUJON Aurélie

MACHAULT

ECOLE POLE SCOLAIRE MACHAULT
FLAMION Elise

MONTCY NOTRE DAME

ECOLE PRIMAIRE
BONIFACE Karine
CHEIK AHAMED Anfane

NOUZONVILLE

ECOLE DEVANT NOUZON
BOURGEOIS Sarah

ECOLE DU CENTRE

PADOVAN Lucie

ECOLE LA CACHETTE

BONILLO Anita

REVIN

ECOLE ELEM LA BOUVERIE
ROUSSEAUX Caroline
ADJOINT EN
CLASSE D'INITIATION ETRANGERS TD

RIMOGNE

ECOLE MAT HENRI BISTON
LEDOUX Frédérique

SEDAN

ECOLE BELLEVUE
LOIR Marjorie

ECOLE DU FOND DE GIVONNE

GRATTARD Delphine

VIREUX MOLHAIN

ECOLE MAT MONTAGNE DES VIGNES
CORBEL Sarah

VIVIER AU COURT

ECOLE F.MITERRAND
GASCOIN Laurence

VRIGNE AUX BOIS

ECOLE MAT JEAN MONNET
LOUIS Laurette

PDMODC

NOUZONVILLE

ECOLE LA CACHETTE
LAHAXE Ludovic

REVIN

ECOLE CALMETTE
CIANI Cathy

VIVIER AU COURT

ECOLE F.MITERRAND
BONTEMPI Elise

VRIGNE AUX BOIS

ECOLE ELEM J JAURES
LEMOINE Marina

ASH

BAZEILLES

IME DE MONTVILLERS
MORGEON Vanessa

BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR

ETAB. SPE. IME ARGONNE
CLAINE Audrey
LE BARS Pauline

ETAB. SPE. INST. DE REEDUC.
ARGONNE
AMIOT Mélodie

MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL

Les résultats de la 1ère phase

BOGNY SUR MEUSE

ECOLE DE LA VALLEE
COBESSI Nathalie PSYCHOLOGUE
THOME Mélanie CLIS

ECOLE ELEM V. HUGO
BRIFFLOT Mélanie ASH ECOLE
(OPTION E) TP

BOUTANCOURT

IME BOUTANCOURT
DUSCH Mélissa
LECRIQUE Charleville

CARIGNAN

ECOLE ELEM ELEMENTAIRE
SOURIOUX NAUDIN Aurélie CLIS

SES SEGPA ANNEXEE MULTISITE
CARIGNAN-
COFFINIER Florence

CHARLEVILLE MEZIERES

Circo. ASH
FOURNEL Jérôme

ECOLE LA CITADELLE
BENAMEUR Lila CLIS
CMPP CMPP
WERQUIN Béatrice ASH ECOLE
(OPTION E) TP

ETAB. SPE. CTRE AUDIOPHONOLOGIE
LEFEVRE Catherine
LEJEUNE Séverine
ROVELLO Rita
STOME Caroline

SES SEGPA ANNEXEE CLG ROGER
SALENGRO
HUGO Delphine

IME DE L EDPAMS (LABRETECHE)
LALLEMENT Clémence
DRICOURT
IME LES SYLVAINS
DUMETIER Anaïs

GLAIRE

IME LA TOUR
GALEA PIQUET Sandy
LAPEYRE Céline

HAYBES

IME DE MORAYPRE
PIETREMENT Laure

MARGUT

IME LA TOUR (ESP. SCOL. CAN
HUBERT Catherine

NOUZONVILLE

ECOLE DU CENTRE
FLEURY Vanessa CLIS

RIMOGNE

ECOLE ELEM JULES DESPLOUS
ANDRE LORE Helen CLIS

SES SEGPA ANNEXEE AU CLG BLANC
MARAIS
PADOVAN Pierre-Yves

ROCROI

IME LES SAPINS
TILLIER Pierre-Yves

SEDAN

ECOLE ELEM BLANPAIN
NOLET Maïté CLIS

SES SEGPA ANNEXEE AU COLLEGE
LE LAC
VILLA Maxime

VRIGNE AUX BOIS

SES SEGPA ANNEXEE AU COLLEGE
PASTEUR
BASGHINI Mathieu

RASED

CHARLEVILLE MEZIERES

ECOLE JEAN ZAY
RISMANN Nicolas

ECOLE LA CITADELLE
FILLION Marjorie

CHATEAU PORCIEN
ECOLE JEAN DION
MARTAUD Katia

GIVET

ECOLE ELEM SAINT-HILAIRE
GILLET Brigitte

NOUZONVILLE

ECOLE DEVANT NOUZON
RESTIVO Fabian

RETHEL

ECOLE MAZARIN
LYVER Nicolas

REVIN

ECOLE ELEM LA BOUVERIE
GUITTON Julie

SAULT LES RETHEL

ECOLE PRIMAIRE
GILLES Isabelle

SEDAN

ECOLE GEORGES OUVRARD
BOUCHER Véronique

SIGNY LABBAYE

ECOLE ELEM ELEMENTAIRE
HENRIET Régis

VIVIER AU COURT

ECOLE F.MITERRAND
PETIT Philippe

DIRECTION

CHARLEVILLE MEZIERES
ECOLE MAT DES LIEGEOIS
FENEUIL Amandine

CHAUMONT PORCIEN
ECOLE PRIMAIRE
CALLAC Marie-Véronique

DAMOUZY

ECOLE PRIMAIRE
JACQUET Lucile

FROMELENNES

ECOLE ELEM LES NUTONS
HUGUIER Doriane

LE CHESNE

ECOLE LOUIS LUMIERE
DEMARVILLE Emmanuel

MONTCORNET

ECOLE R.P.D.
GILLOT Catherine

NOUZONVILLE

ECOLE DU CENTRE
COUSIN Jean-Jacques

PRIX LES MEZIERES

ECOLE R. MEISSMER
PONCELET Béatrice

SAVIGNY SUR AISNE

ECOLE ELEM R.P.D.
PIOT Pauline

SEDAN

ECOLE ELEM BLANPAIN
PELLERIN Vincent

VILLERS SEMEUSE

ECOLE LE CHARME
MESTRE Fabienne

MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL

Les résultats de la 1ère phase

DIVERS

CHARLEVILLE

HENRION Jean-Christophe
ANIMATEUR INFORMATIQUE

PEMF

CHARLEVILLE MEZIERES

ECOLE JEAN ZAY
BUREAU Anne
MAITRE FORMATEUR

ADJOINT IA
ETIENNE Anne
CONSEILLER PEDAGOGIQUE ARTS
PLASTIQUES

REVIN

ECOLE CALMETTE
PHILIPPE Véronique
MAITRE FORMATEUR

VOUZIERS

KRYWAK MARTIN Séverine
CONSEILLER PEDAGOGIQUE EPS

ZIL BD

CHARLEVILLE MEZIERES

BAUSSERON Emilie BD
POUGET Anne-Laure BD
SACHOT Franck BD

ECOLE BAUDIN
LAUNOIS Caroline BD

ECOLE ELEM DES CAPUCINES
LIEGEOIS PERRETTE Isabelle BD

ECOLE ELEM LES HAYBIONS
ROUE VOGEL Servane BD

ECOLE ELEM PIERRE BROSOLETTE
VILPOUX Thomas BD

CHARLEVILLE MEZIERES 1

COLLET Amélie BD
DONKERQUE Sylvie BD
MILARD Anne-Lise BD
PACHEU Coralie BD

CHARLEVILLE MEZIERES 2

LOISELLE LAPLANCHE Julie BD
MARTIN Malika BD
SCARIOT Eric BD

MONTCY NOTRE DAME

IME DE MONTCY NOTRE DAME
GENTIL Lorette BD

REVIN

ABSOUS Julien BD
CIEUR Céline BD
DEHANT Céline BD

SEDAN

ECOLE BELLEVUE
SUPPIN LaureBD

BARBIER Margot BD
EZANNIC Pauline BD

VIVIER AU COURT

ECOLE F.MITERRAND
MORASSI Thomas ZIL

VOUZIERS

LANOTTE Marie-Eugénie BD
THEVENY Laure BD

VRIGNE AUX BOIS

ECOLE ELEM EMILE ZOLA
VANRYSSEL Baptiste ZIL



VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER EN LIGNE !

SNUipp-FSU 08 Bulletin d'adhésion 2015-2016

48 rue Victor HUGO – 08000 Charleville-Mézières – tél. : 03 24 37 65 74 – mél : snu08@snuipp.fr

Nom : _____	
Nom de jeune fille : _____	
Prénom : _____	tél. : _____ tél. port.: _____
Date de naissance : _____	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse personnelle : _____	
Adresse électronique : _____	
Établissement scolaire : _____	
Catégorie professionnelle : _____	
Choisissez : <i>Instit., PE., PE. hors classe, PE. spécialisé, PEGC, Assistant d'éducation, Retraité, autre....</i>	
Emploi : _____	
Choisissez : <i>Adjoint mat., Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, Enseignant en établissement, Enseignant en RASED, Remplacement....</i>	
Échelon au 1/09/2015 : _____	
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Quotité : %	
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire	
Montant de la cotisation : _____	Caisse de solidarité (libre) : _____
Montant total à verser : _____	
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B.
Cochez autant de mois que vous le souhaitez sans interruption	
Sept. <input type="checkbox"/>	Oct. <input type="checkbox"/>
Nov. <input type="checkbox"/>	Déc. <input type="checkbox"/>
Janv. <input type="checkbox"/>	Fév. <input type="checkbox"/>
Mars <input type="checkbox"/>	Avril <input type="checkbox"/>
Mai <input type="checkbox"/>	Juin <input type="checkbox"/>
Juil. <input type="checkbox"/>	Août <input type="checkbox"/>

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2015 (avril-mai 2016).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À _____	Le _____	Signature : _____
---------	----------	-------------------

Prof. des Ecoles

échelon	cotisation
1 et 2	85€
3	85€
4	133€
5	139€
6	148€
7	156€
8	166€
9	177€
10	190€
11	203€
Hors-classe	
5	214€
6	227€
7	239€

Instituteurs

échelon	cotisation
7	129€
8	136€
9	143€
10	150€
11	163€

Etudiants

M1	35€
----	-----

AVS/AE/EVS

	65€
--	-----

PEG.C.

classe normale		Hors classe		classe except.	
échel.	cotis.	échel.	cotis.	échel.	cotis.
8	141€	1	144€	1	189€
9	148€	2	151€	2	203€
10	156€	3	159€	3	213€
11	165€	4	167€	4	226€
		5	189€	5	238€
		6	202€		

Retraités

pension < 1300 €	93€
de 1300 à 1500 €	102€
de 1500 à 1700 €	118€
de 1700 à 1900 €	128€
De 1900 à 2100 €	142€
> à 2100 €	152€

Temps partiel

cotisation au pro-rata de la quotité avec un minimum de 94 €

MAJORATIONS

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
LM.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	7 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	11 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	14 €
Directeur adjoint SEGPA	17 €